



Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménéil

Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

Site internet :

<http://amap53.eklablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>
(la composition du panier y est indiquée au plus tard 24h avant la distribution)

Contrat d'engagement LÉGUMES

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :



Et le Producteur Jean-Christophe LECOMTE, Les Grandes Touches, 53200 Ménéil

Est convenu ce qui suit, pour une période d'une année : l'adhérent soutient la production de légumes à Ménéil par le versement d'une cotisation mensuelle. Ce soutien permet de pérenniser une ferme :

- n'utilisant pas de produit chimique de synthèse car labellisée en agriculture biologique ;
- favorisant la biodiversité par l'absence de produit chimique mais aussi en ne pratiquant pas la monoculture ;
- créant des emplois, ce qui permet de redynamiser le milieu rural ;
- montrant aux générations futures un autre mode de production respectueux de l'environnement.

Le Producteur s'engage à :

- fournir des légumes toutes les semaines sous la forme de paniers :
 - 1 panier de légumes bio dit « petit », produit par ses soins ;
 - 1 panier de légumes bio dit « grand », produit par ses soins ;
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER ;
- vérifier les versements bancaires des adhérents.

L'Adhérent s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre son panier hebdomadaire au lieu déterminé :

- à la « cabane » des Grandes Touches à Ménéil **le jeudi à partir de 16 h** ;
- aux Halles de Château-Gontier (Place de la République) **le vendredi entre 17 h 30 et 19 h** ;

(Attention : si le jeudi ou le vendredi est un jour férié, alors les distributions se feront le mercredi soir à Ménéil)

- verser par virement bancaire une cotisation de **42 € par mois** pour avoir un **petit panier** ou bien une cotisation de **60 € par mois** pour avoir un **grand panier** (à noter la possibilité de régler en une fois au début du contrat **504 €** pour le **petit panier** ou bien **720 €** pour le **grand panier**) ;
- assurer avec les autres adhérents la distribution des paniers aux Halles de Château-Gontier (écrire deux dates dans le présent contrat : et modifications possibles depuis le planning en ligne) ;
- accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier ;
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Le présent contrat ne peut débuter qu'à chaque début de mois et il est reconductible automatiquement d'une année à l'autre.

Néanmoins, il est possible de rompre le contrat :

- soit à la date anniversaire de son renouvellement avec un préavis d'un mois,
- soit à n'importe quel moment de l'année avec un préavis de deux mois en précisant la date anniversaire du contrat.

Les paniers de légumes ne seront pas distribués aux dates suivantes :

- **la semaine de l'ascension,**
- **le mois de juin,**
- **la dernière semaine de juillet,**
- **les trois premières semaines d'août,**
- **la semaine entre Noël et le jour de l'An.**

L'adhérent prend connaissance du fait que, sauf avis contraire exprimé par écrit sur ce contrat, ses coordonnées personnelles (e-mail, adresse postale et téléphone) seront portées à la connaissance des autres adhérents afin de faciliter les contacts.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

Le producteur vous accueillera à la ferme, tous les ans le premier samedi après-midi d'octobre, pour une visite et/ou une participation à des activités.

Un RIB sera fourni à l'adhérent pour mettre en place **un virement bancaire automatique au 6 de chaque mois** (merci d'indiquer le nom de famille dans l'intitulé du virement).

Le contrat prendra effet à partir du premier virement effectué au mois de

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'Adhérent :

Signature du Producteur :

Pensez à rapporter votre cageot chaque semaine.